

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 7 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 7 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 décembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :      G. GEORGEMEL      G. VALTON      I. LARDIN  
                                 J.P. MARTIN      R. VOIZEUX      R. LEMOINE  
                                 S.GALDO      G. CASTENETTO      R. MAINO  
                                 A. RIBEIRO      H. KWASIAK      J.M. GILLOT

Absent excusé :      J.P. MUGNIER  
                                 E. JAMMAS

Secrétaire de séance : S. GALDO

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 septembre 2018 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

**ORDURES MENAGERES**

Une personne ayant quitté Mandres en cours d'année, sollicite le remboursement de la part des ordures ménagères qui lui a été facturé à tort, soit 16,68 €.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Pour l'année 2019, le montant de la redevance des ordures ménagères est fixé à 96 € par personne pour l'année, soit 8 € par personne par mois.

**ACHATS DE TERRAIN**

Les parcelles du lotissement de l'Europe sont bordées d'une haie, côté route, qui ne doit pas être coupée et régulièrement entretenue. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une bande de 5 mètres de terrain doit donc être conservée par la commune. Le nouveau bornage a été effectué.

Or, l'une de ces parcelles a déjà été vendue. Aussi, le Maire propose de racheter la surface concernée, soit 125 m<sup>2</sup> au prix de 24 € hors taxes (coût de revient de l'acheteur au moment de l'acquisition). Le propriétaire a donné son accord.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

**TRAVAUX LAVOIR**

Le toit du lavoir coté école se dégrade. Il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection. Deux entreprises (LES CHARPENTIER D'IS et GALLISSOT) ont réalisé des devis.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de retenir l'entreprise « LES CHARPENTIER D'IS ».

### **MISE AUX NORMES DU CLOCHER**

La commune est dans l'obligation de faire réaliser des travaux de mise aux normes électriques du clocher. Le montant de ces travaux s'élève à 2 298 € hors taxes. Ils seront réalisés par l'entreprise BODET.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

### **PROJET EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BIESLES ET BOURDONN-SUR-ROGNON**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur le projet éolien des communes de Biesles et Bourdonn-sur-Rognon. 8 éoliennes seront installées à Biesles et 5 à Bourdonn-sur-Rognon.

Les membres du Conseil Municipal sont réservés par rapport à ce projet. En effet, des perturbations audiovisuelles et téléphoniques sont déjà constatées de plus en plus souvent sur la commune. Ils craignent une accentuation de ces problèmes avec l'installation de ces nouvelles éoliennes.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent à 4 voix POUR , 5 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Une enveloppe de 180 000 € de subventions a été attribuée pour tout le canton. Ainsi, en 2019, seuls les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Provence pourront être réalisés. Ceux de la rue d'Alsace devraient être réalisés en 2020 puisqu'ils étaient également programmés.

Les priorités pour réaliser ces travaux sont traitées selon les dates de dépôt des demandes par les communes.

Les membres du Conseil Municipal demandent au Maire de prendre une délibération pour d'ores et déjà programmer les derniers travaux d'enfouissement de la commune : rue de Lorraine et fin de la rue de Bourgogne.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21 heures 35.